



Le Saint-Siège

PAUL VI

ANGELUS DOMINI 16 juillet 1978 Nous avons déjà l'intention de consacrer la brève exhortation d'un dimanche d'été au réveil de la conscience morale. Nous y sommes invité par la maturité de la réflexion qu'ouvre, dans la vie de l'Europe, la nouvelle page que représentent les solennelles déclarations d'Helsinki en face de l'histoire contemporaine. Ces pages manifestent un sens évident d'engagement renouvelé de la conscience de chaque citoyen, mais encore plus de la conscience collective des peuples. Ceux-ci sont considérés non seulement dans leur inviolable souveraineté individuelle, mais également et heureusement comme étant solidaires entre eux, pour le bien et le progrès commun de l'humanité. Helsinki, où le Saint-Siège a participé avec une attention soutenue et amoureuse, veut être un moment décisif et un progrès dans la civilisation de l'humanité. Mais voici que le déroulement de procès dont parle toute la presse nous oblige, nous aussi, à exprimer notre peine, non par passion polémique, mais pour confirmer notre confiance dans la logique et le progrès de la maturation du sens moral dans l'humanité toute entière. Nous nous sentons obligés, aussi bien par les condamnations infligées avec grande sévérité à l'égard de personnes, accusées — c'est l'opinion commune — d'infractions idéologiques, que par nos engagements tels que nous les avons professés à Helsinki, à faire un appel à un esprit d'humanité qui nous oblige. Même en tenant compte du fait qu'une information complète n'est pas disponible et qu'il n'est donc pas facile de formuler un jugement, personne ne peut pas ne pas être frappé de la réaction unanime. Cette réaction est stimulée par l'absence de publicité donnée à la procédure, par la sensation que les droits de la défense n'ont pas trouvé de protection suffisante, par la disproportion entre les peines et les imputations, mais surtout par la conviction — désormais patrimoine universel de la culture et de la société actuelles — qu'une opinion politique ou la revendication d'un droit personnel ne puissent, comme tels, être poursuivis et punis comme un délit. Est-ce un abus, est-ce une interférence que cette solidarité qui se propage au-delà des frontières quand les droits de l'homme sont en jeu? Ou bien n'est-ce pas plutôt un signe de participation humaine à un idéal qui pénètre peu à peu, parallèlement à la reconnaissance qui en est faite dans de solennels documents internationaux? C'est justement parce qu'il nous semble que cette sensibilité est un élément non de subversion mais de promotion de meilleures relations entre les hommes et entre les peuples, que nous voudrions en retirer l'objet d'un vœu : que ce grand pays, ce peuple, dont l'extraordinaire richesse humaine est bien connue et vers lequel nous tournons notre pensée avec respect, que tous les pays et les peuples du monde puissent se trouver unis dans un hommage commun et dans une affirmation pratique du grand idéal des droits de l'homme. Et que la souffrance des condamnés et de leurs familles, auxquels nous consacrons notre prière d'aujourd'hui, se transforme en un bien plus élevé pour leur pays et pour l'humanité.